

L'élection de Dominique Reynié à la région annulée

Cinq mois après son élection en tant que conseiller régional, Dominique Reynié a finalement été rattrapé par son adresse.

Le Conseil d'Etat a annulé, vendredi 27 mai, son élection. saisie par un sénateur Les Républicains sur ses conditions d'éligibilité. Celui-ci a jugé que Dominique Reynié ne remplissait pas les conditions prévues par le code électoral pour être éligible comme conseiller régional, notamment celle d'être domicilié dans la région, ce qui implique d'avoir son principal établissement sur place.

Pour justifier de sa domiciliation, Dominique Reynié invoquait un bail, concernant une chambre et ses annexes dans une maison appartenant à sa mère à Onet-le-Château et divers justificatifs tels relevés bancaires, courriers, contrats de téléphone, d'électricité et d'eau, ainsi que des factures correspondant à ce logement, rappelle l'instance juridictionnelle. Cependant celle-ci a estimé que cette domiciliation était trop récente et sommaire alors que son activité professionnelle et son logement familiale étaient toujours en région parisienne.

Jean-Pierre Grand, parlementaire Les Républicains en désaccord avec Dominique Reynié quant à sa position de chef de file des LR en région était à l'origine de la procédure. Auprès de différents médias Dominique Reynié s'est dit surpris ne comprenant pas une telle décision.